

RW/813/2023/3499/9065/20

# Lot 20

Le nombre d'arbres annoncé est un nombre MINIMAL. Quelques mélèzes et pins sont également à abattre. Conditions d'exploitation : - Informer les gardes minimum 2 semaines avant le début de l'exploitation ; - Brûlage des rémanents interdit ; - Création de chemin / piste interdit ; - Dérogation à l'art. 35 du cahier des charges : dans un souci de protection des sols de pente, les souches ne devront pas être obligatoirement ravalées à ras de terre ; - Tous les arbres résineux sur le parterre seront abattus. Les arbres non évacués seront laissés perpendiculaire à la pente. Seuls quelques arbres d'intérêt bio désignés par le gardes seront maintenus sur pied ; - Vidange autorisée de 7h30 à 18h30 en semaine. C135/1 : - Situé le long de l'Amblève, son exploitation sera réalisée de manière à éviter toute descente des rémanents et/ou du sol. Pour cela, l'exploitant devra obligatoirement participer à une réunion préalable à l'exploitation avec le Cantonnement d'Aywaille, la Commune de Stoumont, Natura 2000, le Life Vallées ardennaises et le Contrat de Rivière Amblève. Cette réunion permettra à l'exploitant d'informer les différents partenaires sur les modalités d'exploitation mises en place pour protéger le sol et l'Amblève (ex: abattage d'arbres perpendiculaire à la pente, la pose d'un filet en contrebas de l'exploitation, pose de barrages flottant sur l'Amblève (possibilité de prêt de 60m max via le contrat de rivière), ) ; - Un déboisement pourra être opéré le long de la ligne de crête pour faciliter l'accès des machines et la pose des mats de télépérage. Les zones seront délimitées avec le garde et les arbres seront délivrés en gré à gré. C118/6 : - En cas d'ébranchage sur le chemin en contrebas de la parcelle, les rémanents seront tous évacués ; - Possibilité d'accès par les prairies au-dessus moyennant contact et accord de ses occupants. ATTENTION: la législation TVA a changé: voir détails au bas du lot 21.

<b>Nombre d'arbres total</b>	16 917	--
<b>Volume grumes</b>	10 959,476	m <sup>3</sup>
<b>Volume houppiers</b>	0,000	m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	10 959,476	m <sup>3</sup>
<b>Cube moyen</b>	648	dm <sup>3</sup>
<b>Circonférence moyenne</b>	75,745	cm
<b>Surface de coupe</b>	21,785	ha
<b>Contact</b>	MIGEOTTE Benoit, <a href="tel:0473947441">0473 94 74 41</a>	--
<b>Triage</b>	Triage De Chevron	--
<b>Propriétaire</b>	Stoumont Cne	--
<b>Lieu(x)-dit(s)</b>	Attention !!! Ce lot concerne 2 triages: , TRIAGE 7 MIGEOTTE Benoît 0473/947441 Comp 135 - Mâle hé - cpe 11 , TRIAGE 9 GODINAS Pierre 0477/781211 Comp 118 - Heid de Lapleu - cpe 8. , , MAB sur pente très forte dans le cadre du projet Life Vallées ardennaises. Située sur 2 parcelles proches mais non jointives dans la vallée de l'Amblève. Parcelles reprises en UG10 dans le site N2000 BE33028.	--

<b>Vente</b>	Vente domaniale et communale de la Direction de Liège Mercredi 15 mars 2023 à 10:00 Domaine de Berinzenne - Pavillon Lilien, Berinzenne, 4 à 4900 SPA	--
<b>TVA</b>		2 % --
<b>Certification PEFC</b>		Non --

		<b>Epicéa</b>	
		Définitive	
		Normal	
		Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	
25	81		
35	537		
<b>Total grumes 20/40</b>	618	38,282	
45	1 499		
55	2 477		
<b>Total grumes 40/60</b>	3 976	937,457	
65	2 774		
<b>Total grumes 60/70</b>	2 774	1 144,478	
75	2 870		
85	2 340		
<b>Total grumes 70/(R:90-F:100)</b>	5 210	3 379,512	
95	1 838		
105	1 175		
115	684		
<b>Total grumes (R:90-F:100)/120</b>	3 697	4 190,566	
125	348		
135	161		
145	61		
<b>Total grumes 120/150</b>	570	1 059,270	
155	46		
165	12		
175	5		
<b>Total grumes 150/180</b>	63	173,785	
185	7		
195	1		
<b>Total grumes 180/200</b>	8	31,235	
205	1		
<b>Total grumes 200/250</b>	1	4,891	
<b>Total grumes</b>	<b>16 917</b>	<b>10 959,476</b>	
<b>Houppiers/Taillis</b>	-		